

## European Pallet Association (EPAL)

COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les palettes EPAL pourront désormais également être marquées à l'encre

**L'EPAL a autorisé le marquage de ses palettes par impression à jet d'encre. Le marquage au fer pourra continuer à être utilisé.**

Düsseldorf, le 22. juillet 2019 – À partir du 1er août 2019, l'utilisation de systèmes d'impression à jet d'encre pour marquer les dés d'angle et les dés de milieu sera autorisée, et elle est désormais incluse dans la Réglementation Technique de l'EPAL. Pour l'instant, les marquages sur les dés d'angle (EPAL dans l'ovale) et sur les dés de milieu (IPPC / NIMP 15 et numéro d'identification EPAL) sont apposés à l'aide de fers de marquage. « La technique d'impression par jet d'encre sur les dés en bois massif et aggloméré n'a cessé de s'améliorer au cours de ces dernières années », explique Jens Lübbersmeyer, responsable technique de l'EPAL. « Aujourd'hui, la qualité de l'impression à jet d'encre répond aux exigences de l'EPAL en matière de marquage des dés de palettes. »

Le lancement des nouvelles palettes CP EPAL a nécessité d'apposer les marquages sur des dés plus petits et de différentes tailles. L'impression à jet d'encre permet de répondre à ce défi en assurant une qualité de marquage à la hauteur de la qualité des palettes EPAL. Cette technique pourra également être utilisée pour le marquage de la palette intelligente, actuellement développée au sein de l' « EPAL Lab ».

« L'autorisation de l'impression à jet d'encre est un élément important dans le cadre du projet de recherche que nous avons lancé l'année dernière avec l'institut Fraunhofer IML », indique le directeur général de l'EPAL, Christian Kühnhold. « En matière de marquage, l'impression à jet d'encre permet d'ouvrir des perspectives nouvelles et diverses pour satisfaire les utilisateurs, qui souhaitent un marquage clair des palettes EPAL. »

Le marquage au jet d'encre sera d'abord limité à la fabrication des palettes EPAL. L'autorisation de l'impression à jet d'encre sera accordée au cas par cas à partir d'août 2019. L'autorisation de l'impression à jet d'encre ainsi que le contrôle permanent de la qualité des palettes et du marquage sont couverts par le système d'assurance qualité de l'EPAL. L'EPAL compte plus de 1500 titulaires de licence dans le monde : dans le cadre du système d'assurance qualité, ils sont presque tous contrôlés au moins une fois par mois.

**À propos de l'EPAL :**

L'European Pallet Association (EPAL) assure les flux logistiques de marchandises avec plus de 500 millions de palettes Europe EPAL et 20 millions de caisses-palettes réunies au sein du plus grand pool d'échange ouvert au monde. Fondée en 1991, l'EPAL est une association professionnelle qui regroupe les fabricants et les réparateurs d'outils de manutention sous licence EPAL. Elle est responsable de la qualité constante des produits EPAL sur le plan international. Les palettes EPAL sont fabriquées à partir de bois cultivé durablement, pour un bilan carbone neutre. Réparables et recyclables, elles sont mises à disposition par un vaste réseau qui permet de privilégier les circuits courts. En tant qu'association, l'EPAL ne poursuit aucun but lucratif et prend toutes ses décisions dans l'intérêt de ses partenaires dans l'industrie, la grande distribution et le secteur logistique. L'EPAL est représentée dans plus de 30 pays par 14 Comités Nationaux qui s'engagent à mettre en œuvre les objectifs de l'EPAL au niveau national.

**Contact presse :**

European Pallet Association e.V. (EPAL)

Andrea Engels

T +49 (0) 211 98 480 48 90

M +49 (0) 172 69 325 95

[andrea.engels@epal-pallets.org](mailto:andrea.engels@epal-pallets.org)